

DÉCISION (PESC) 2023/995 DU CONSEIL**du 22 mai 2023****modifiant et mettant à jour la décision (PESC) 2018/340 établissant la liste des projets à mettre sur pied dans le cadre de la CSP**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 46, paragraphe 6,

vu la décision (PESC) 2017/2315 du Conseil du 11 décembre 2017 établissant une coopération structurée permanente (CSP) et fixant la liste des États membres participants ⁽¹⁾,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 11 décembre 2017, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2017/2315.
- (2) L'article 4, paragraphe 2, point e), de la décision (PESC) 2017/2315 dispose que le Conseil doit établir la liste des projets à mettre sur pied dans le cadre de la coopération structurée permanente (CSP), témoignant à la fois d'un soutien au développement des capacités et de la fourniture d'un appui substantiel, en fonction des moyens et des capacités, aux opérations et aux missions dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC).
- (3) Le 6 mars 2018, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2018/340 ⁽²⁾ établissant la liste des projets à mettre sur pied dans le cadre de la CSP.
- (4) Le 6 mars 2018, le Conseil a également adopté une recommandation concernant une feuille de route pour la mise en œuvre de la CSP ⁽³⁾ (ci-après dénommée «recommandation»).
- (5) Le point 9 de la recommandation précisait que le Conseil devrait mettre à jour la liste des projets CSP en novembre 2018 au plus tard pour y inclure la nouvelle série de projets, conformément à la procédure prévue à l'article 5 de la décision (PESC) 2017/2315, lequel prévoit en particulier que le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité (ci-après dénommé «haut représentant») peut émettre une recommandation concernant le recensement et l'évaluation des projets CSP, sur la base d'évaluations fournies par le secrétariat de la CSP, en vue d'une décision du Conseil, à la suite d'un avis militaire du Comité militaire de l'Union européenne (CMUE).
- (6) Le 25 juin 2018, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2018/909 ⁽⁴⁾ établissant un ensemble commun de règles de gouvernance pour les projets CSP.
- (7) Le 19 novembre 2018, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2018/1797 ⁽⁵⁾ modifiant et mettant à jour la décision (PESC) 2018/340.
- (8) Le 16 novembre 2021, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2021/2008 ⁽⁶⁾ modifiant et mettant à jour la décision (PESC) 2018/340.

⁽¹⁾ JO L 331 du 14.12.2017, p. 57.

⁽²⁾ Décision (PESC) 2018/340 du Conseil du 6 mars 2018 établissant la liste des projets à mettre sur pied dans le cadre de la CSP (JO L 65 du 8.3.2018, p. 24).

⁽³⁾ Recommandation du Conseil du 6 mars 2018 concernant une feuille de route pour la mise en œuvre de la coopération structurée permanente (CSP) (JO C 88 du 8.3.2018, p. 1).

⁽⁴⁾ Décision (PESC) 2018/909 du Conseil du 25 juin 2018 établissant un ensemble commun de règles de gouvernance pour les projets CSP (JO L 161 du 26.6.2018, p. 37).

⁽⁵⁾ Décision (PESC) 2018/1797 du Conseil du 19 novembre 2018 modifiant et mettant à jour la décision (PESC) 2018/340 établissant la liste des projets à mettre sur pied dans le cadre de la CSP (JO L 294 du 21.11.2018, p. 18).

⁽⁶⁾ Décision (PESC) 2021/2008 du Conseil du 16 novembre 2021 modifiant et mettant à jour la décision (PESC) 2018/340 établissant la liste des projets à mettre sur pied dans le cadre de la CSP (JO L 407 du 17.11.2021, p. 37).

- (9) Le 14 novembre 2022, le Conseil a adopté une recommandation évaluant les progrès réalisés par les États membres participants en vue de remplir les engagements pris dans le cadre de la CSP ⁽⁷⁾.
- (10) Le 31 mars 2023, le haut représentant a émis une recommandation à l'attention du Conseil concernant le recensement et l'évaluation des propositions de projets dans le cadre de la CSP.
- (11) Le 4 avril 2023, le secrétariat de la CSP a informé le Conseil que les membres du projet «Capacité d'appui-feu indirect (EuroArtillery)» avaient décidé de mettre fin au projet.
- (12) Le 24 avril 2023, le secrétariat de la CSP a informé le Conseil que les membres des projets «Centres d'essai et d'évaluation de l'UE (EUTEC)» et «Partage de bases (Co-basing)» avaient décidé de mettre fin à ces projets.
- (13) Le 4 mai 2023, le Comité politique et de sécurité a approuvé les recommandations figurant dans l'avis militaire du CMUE sur la recommandation du haut représentant concernant le recensement et l'évaluation des propositions de projets dans le cadre de la CSP.
- (14) Il convient, dès lors, que le Conseil modifie et mette à jour la décision (PESC) 2018/340,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

La décision (PESC) 2018/340 est modifiée comme suit:

1) À l'article 1^{er}, les projets suivants sont ajoutés:

- «62. Transport aérien pour la défense européenne — École de formation (EDA-TA);
- 63. Systèmes autonomes terrestres intégrés 2 (iUGS 2);
- 64. Capteurs de contrebatterie (CoBaS);
- 65. Torpille antitorpilles (ATT);
- 66. Protection des infrastructures critiques dans les fonds marins (CSIP);
- 67. Futur missile air-air à courte portée (FSRM);
- 68. Hélicoptère moyen de nouvelle génération (NGMH);
- 69. Système intégré de défense aérienne et antimissile multicouche (IMLAMD);
- 70. Système d'effecteurs et de capteurs pour le commandement et le contrôle en Arctique (ACCESS);
- 71. Infrastructures et réseaux de communication solides (ROCOMIN);
- 72. ROLE 2F.».

2) L'annexe I est modifiée conformément à l'annexe I de la présente décision.

3) L'annexe II est remplacée conformément à l'annexe II de la présente décision.

⁽⁷⁾ Recommandation du Conseil du 14 novembre 2022 évaluant les progrès réalisés par les États membres participants en vue de remplir les engagements pris dans le cadre de la coopération structurée permanente (CSP) (2022/C 433/02) (JO C 433 du 15.11.2022, p. 6).

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 22 mai 2023.

Par le Conseil

Le président

J. BORRELL FONTELLES

ANNEXE I

Les mentions suivantes sont ajoutées à la liste des membres de chaque projet individuel figurant à l'annexe I de la décision (PESC) 2018/340:

Projet	Membres du projet
«62. Transport aérien pour la défense européenne – École de formation (EDA-TA)	France, Espagne, Italie, Hongrie, Portugal
63. Systèmes autonomes terrestres intégrés 2 (iUGS 2)	Estonie, Allemagne, France, Italie, Lettonie, Hongrie, Pays-Bas, Finlande, Suède
64. Capteurs de contrebatterie (CoBaS)	France, Pays-Bas
65. Torpille antitorpilles (ATT)	Allemagne, Pays-Bas
66. Protection des infrastructures critiques dans les fonds marins (CSIP)	Italie, Allemagne, Espagne, France, Portugal, Suède
67. Futur missile air-air à courte portée (FSRM)	Allemagne, Espagne, Italie, Hongrie, Suède
68. Hélicoptère moyen de nouvelle génération (NGMH)	France, Espagne, Italie, Finlande
69. Système intégré de défense aérienne et antimissile multicouche (IMLAMD)	Italie, France, Hongrie, Suède
70. Système d'effecteurs et de capteurs pour le commandement et le contrôle en Arctique (ACCESS)	Finlande, Estonie, France, Suède
71. Infrastructures et réseaux de communication solides (ROCOMIN)	Suède, Estonie, France
72. ROLE 2F	Espagne, Bulgarie, France, Portugal, Finlande, Suède»

ANNEXE II

L'annexe II de la décision (PESC) 2018/340 est remplacée par l'annexe II ci-après:

«ANNEXE II

LISTE MISE À JOUR CONSOLIDÉE DES MEMBRES DE CHAQUE PROJET INDIVIDUEL

Projet	Membres du projet
1. Commandement médical européen (EMC)	Allemagne, Belgique, Tchéquie, Estonie, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Hongrie, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Suède
2. Radio logicielle sécurisée européenne (ESSOR)	France, Allemagne, Espagne, Italie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Finlande
3. Réseau de plateformes logistiques en Europe et d'appui aux opérations (NetLogHubs)	Allemagne, Belgique, Bulgarie, Grèce, Espagne, France, Croatie, Italie, Chypre, Lituanie, Luxembourg, Hongrie, Pays-Bas, Pologne, Slovénie, Slovaquie
4. Mobilité militaire	Pays-Bas, Belgique, Bulgarie, Tchéquie, Allemagne, Estonie, Grèce, Espagne, France, Croatie, Italie, Chypre, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Hongrie, Autriche, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovénie, Slovaquie, Finlande, Suède
5. Centre européen de certification des formations pour les armées européennes	Italie, Grèce
6. Fonction opérationnelle en matière d'énergie (EOF)	France, Belgique, Espagne, Italie, Slovénie
7. Dispositif militaire permettant le déploiement de capacités de secours en cas de catastrophe (DM-DRCP)	Italie, Irlande, Grèce, Espagne, Croatie, Autriche
8. Systèmes maritimes (semi-)autonomes de lutte contre les mines (MAS MCM)	Belgique, Irlande, Grèce, France, Lettonie, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie
9. Surveillance et protection portuaire et maritime (HARMSPRO)	Italie, Grèce, Pologne, Portugal
10. Mise à niveau des moyens de surveillance maritime (UMS)	Grèce, Bulgarie, Irlande, Espagne, France, Croatie, Italie, Chypre
11. Plateforme de partage d'informations en matière de réaction aux menaces et incidents informatiques (CTISP)	Grèce, Irlande, Italie, Chypre, Hongrie, Portugal
12. Équipes d'intervention rapide en cas d'incident informatique et assistance mutuelle dans le domaine de la cybersécurité (CRRT)	Lituanie, Belgique, Estonie, Croatie, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Slovénie
13. Système de commandement et contrôle (C2) stratégiques pour les missions et opérations PSDC (EUMILCOM)	Espagne, Allemagne, France, Italie, Luxembourg, Portugal
14. Véhicule blindé de combat d'infanterie/véhicule d'assaut amphibie/véhicule blindé léger (AIFV/AAV/LAV)	Italie, Grèce, Slovaquie
15. Noyau opérationnel EUFOR de réaction aux crises (EUFOR CROC)	Allemagne, Grèce, Espagne, France, Italie, Chypre, Pays-Bas, Autriche
16. Formation au pilotage d'hélicoptères en conditions "hot and high" (forte température et haute altitude) (Formation H3)	Grèce, Italie, Roumanie

Projet	Membres du projet
17. École interarmées du renseignement de l'UE (JEIS)	Grèce, Chypre
18. Système autonome terrestre intégré (iUGS)	Estonie, Belgique, Tchéquie, Allemagne, Espagne, France, Lettonie, Pays-Bas, Pologne, Finlande
19. Systèmes de missiles tactiques terrestres au-delà de la portée optique (BLOS) de l'UE	France, Belgique, Chypre, Suède
20. Dispositif de capacité d'intervention sous-marine modulaire déployable (DIVEPACK)	Bulgarie, Grèce, France, Italie, Roumanie
21. Systèmes européens d'aéronefs télépilotes de moyenne altitude et longue endurance — MALE RPAS (Euro-drone)	Allemagne, Tchéquie, Espagne, France, Italie
22. Hélicoptères d'attaque européens TIGRE standard 3 (MK 3)	France, Allemagne, Espagne
23. Système de lutte antidrones (C-UAS)	Italie, Tchéquie, Suède
24. Plateforme européenne de dirigeables stratosphériques (EHAAP) — Capacité de renseignement, de surveillance et de reconnaissance (ISR) persistante	Italie, France
25. Poste de commandement (PC) déployable unique pour le commandement et le contrôle (C2) tactiques des forces d'opérations spéciales (SOF) pour les opérations interarmées de faible envergure (SJO) — (SOCC) pour SJO	Grèce, Chypre
26. Capacité de guerre électronique et programme d'interopérabilité pour la future coopération de renseignement, de surveillance et de reconnaissance interarmées (JISR)	Tchéquie, Allemagne, Lituanie
27. Surveillance des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN) en tant que service (CBRN SaaS)	Autriche, France, Croatie, Hongrie, Slovaquie
28. Cellule de coordination du soutien géo-météorologique et océanographique (GeoMETOC) (GMSCE)	Allemagne, Belgique, Grèce, France, Luxembourg, Autriche, Portugal, Roumanie
29. Solution UE de radionavigation (EURAS)	France, Belgique, Allemagne, Espagne, Italie, Pologne
30. Réseau de surveillance spatiale militaire européen (EU-SSA-N)	Italie, Allemagne, France, Pays-Bas
31. Centre européen commun intégré de formation et de simulation (EUROSIM)	Hongrie, Allemagne, France, Pologne, Slovaquie
32. Académie et plateforme d'innovation de l'UE dans le domaine du cyber (EU CAIH)	Portugal, Espagne, Roumanie
33. Centre de formation médicale pour les forces d'opérations spéciales (SMTC)	Pologne, Hongrie
34. Polygone d'entraînement pour la défense chimique, biologique, radiologique et nucléaire (CBRN) (CBRNTRD)	Roumanie, France, Italie

Projet	Membres du projet
35. Réseau de centres de plongée de l'Union européenne (EUNDC)	Roumanie, Bulgarie, France
36. Système maritime anti-sous-marin autonome (MU-SAS)	Portugal, Espagne, France, Suède
37. Corvette de patrouille européenne (EPC)	Italie, Grèce, Espagne, France, Roumanie
38. Attaque électronique aéroportée (AEA)	Espagne, France, Suède
39. Centre de coordination dans le domaine du cyber et de l'information (CIDCC)	Allemagne, France, Hongrie, Pays-Bas
40. Alerte et interception rapides avec surveillance spatiale des théâtres (TWISTER)	France, Allemagne, Espagne, Italie, Pays-Bas, Finlande
41. Matériaux et composants pour la compétitivité technologique de l'UE (MAC-EU)	France, Allemagne, Espagne, Portugal, Roumanie
42. Capacités de guerre collaboratives de l'UE (ECoWAR)	France, Belgique, Espagne, Pologne, Roumanie, Suède
43. Système global européen d'architecture pour l'insertion des systèmes d'aéronefs télépilotes (RPAS) (GLORIA)	Italie, France, Roumanie
44. Centre de simulation et d'essai de chars de combat (MBT-SIMTEC)	Grèce, France, Chypre
45. Partenariat militaire UE (EU MP)	France, Estonie, Italie, Autriche
46. Éléments clés d'un navire d'escorte européen (4E)	Espagne, Italie, Portugal
47. Engin de surface semi-autonome de taille moyenne (M-SASV)	Estonie, France, Lettonie, Roumanie
48. Transport aérien stratégique pour les cargaisons hors gabarit (SATOC)	Allemagne, Tchéquie, France, Pays-Bas
49. Petits systèmes d'aéronefs télépilotes (RPAS) de nouvelle génération (NGSR)	Espagne, Allemagne, Hongrie, Portugal, Roumanie, Slovénie
50. Plateforme de giravions pour drones (RDSD)	Italie, France
51. Petites armes évolutives (SSW)	Italie, France
52. Capacité de puissance aérienne	France, Grèce, Croatie
53. Futur avion cargo tactique de taille moyenne (FMTC)	France, Allemagne, Espagne, Suède
54. Fédérations de plateformes de simulation cyber (CRF)	Estonie, Bulgarie, France, Italie, Lettonie, Luxembourg, Finlande
55. Système automatisé de modélisation, d'identification et d'évaluation des dommages en zone urbaine (AMIDA-UT)	Portugal, Espagne, France, Autriche
56. Plateforme commune d'images gouvernementales (CoHGI)	Allemagne, Espagne, France, Lituanie, Luxembourg, Pays-Bas, Autriche, Roumanie
57. Défense des moyens spatiaux (DoSA)	France, Allemagne, Espagne, Italie, Autriche, Pologne, Portugal, Roumanie

Projet	Membres du projet
58. Transport aérien pour la défense européenne — École de formation (EDA-TA)	France, Espagne, Italie, Hongrie, Portugal
59. Systèmes autonomes terrestres intégrés 2 (iUGS 2)	Estonie, Allemagne, France, Italie, Lettonie, Hongrie, Pays-Bas, Finlande, Suède
60. Capteurs de contrebatterie (CoBaS)	France, Pays-Bas
61. Torpille antitorpilles (ATT)	Allemagne, Pays-Bas
62. Protection des infrastructures critiques dans les fonds marins (CSIP)	Italie, Allemagne, Espagne, France, Portugal, Suède
63. Futur missile air-air à courte portée (FSRM)	Allemagne, Espagne, Italie, Hongrie, Suède
64. Hélicoptère moyen de nouvelle génération (NGMH)	France, Espagne, Italie, Finlande
65. Système intégré de défense aérienne et antimissile multicouche (IMLAMD)	Italie, France, Hongrie, Suède
66. Système d'effecteurs et de capteurs pour le commandement et le contrôle en Arctique (ACCESS)	Finlande, Estonie, France, Suède
67. Infrastructures et réseaux de communication solides (ROCOMIN)	Suède, Estonie, France
68. ROLE 2F	Espagne, Bulgarie, France, Portugal, Finlande, Suède»